



N° 21

Du 08/09/2022

Rédacteurs

Bulletin rédigé par
l'Institut Technique de la
Betterave.

Observateurs

ITB Centre-Val de Loire,
GEETA Pithiviers, Cristal
Union, Ouvre et fils,
Tereos, Axereal,
Coopérative de
Boisseaux, Coopérative
de Puisseaux, Soufflet
Agriculture, Traitaphyt,
agriculteurs.

Directeur de publication :

Philippe NOYAU
Président de la Chambre
régionale d'agriculture du
Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de
l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à
partir d'observations
ponctuelles. Il donne une
tendance de la situation
sanitaire régionale, qui ne
peut pas être transposée
telle quelle à la parcelle.

La Chambre régionale
d'agriculture du Centre-Val
de Loire dégage donc toute
responsabilité quant aux
décisions prises par les
agriculteurs pour la
protection de leurs cultures.

*Action du plan Ecophyto
pilote par les ministères en
charge de l'agriculture, de
l'écologie, de la santé et de
la recherche, avec l'appui
technique et financier de
l'Office français de la
Biodiversité*

BETTERAVE SUCRIERE

EN BREF

- **Cercosporiose : 33 % de parcelles atteignent le T3 (pas de protection à faire selon la date d'arrachage)**
- **Quelques cas de rouille**
- **Surveiller la teigne avec ces températures chaudes et absences de pluies efficaces**

Ravageurs

NOCTUELLES

Contexte d'observations

Leur présence est détectable grâce aux perforations et déjections qu'elles laissent dans le feuillage. Ces chenilles sont très voraces et polyphages, et se nourrissent principalement de feuilles.

En l'absence d'irrigation les dégâts sont souvent plus fréquents.

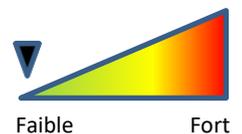
Sur 5 parcelles observées, aucune ne signale de dégâts.

Seuil indicatif de risque

Après couverture du sol, le seuil de nuisibilité est atteint si **50 % des plantes présentent des perforations.**

Prévision

Les températures chaudes et l'absence de pluies ou d'irrigation sont favorables à ce ravageur.



TEIGNES

Contexte d'observations

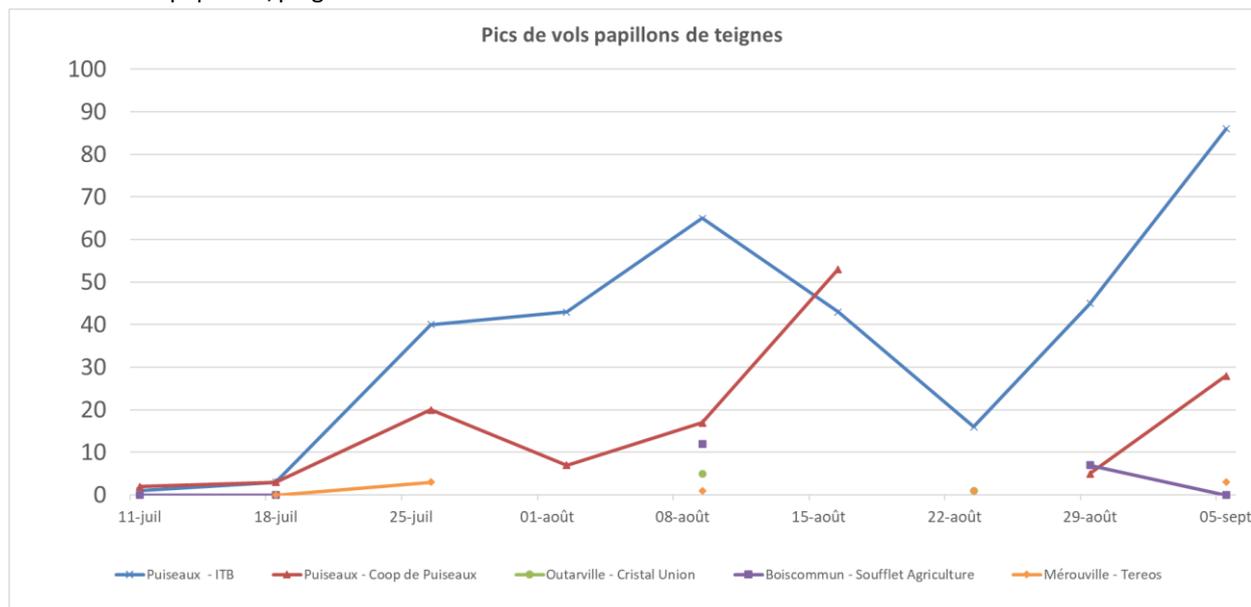
Jusqu'à la récolte, les teignes apparaissent d'abord en bordure ainsi que dans les zones où la réserve hydrique est la plus faible.

Comme illustré ici, l'observation des chenilles n'est pas facile. Ces dernières creusent le collet de la betterave pour s'y dissimuler.



Suivi des vols de papillons :

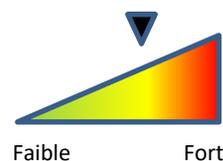
Un pic de vol semble être présent à Puiseaux avec 86 papillons piégés. Cette semaine, sur les 3 pièges relevés, les captures vont de 0 à 86 papillons/piège.



Sur 12 parcelles observées, 9 signalent des dégâts frais de 4 % à 100 % de plantes touchées, dont 8 où le seuil de nuisibilité est dépassé.

Seuil indicatif de risque

Le seuil est atteint lorsque 10 % des plantes sont touchées par des dégâts de chenilles.



Prévisions

Les températures chaudes sont très favorables à ce ravageur. Ce ravageur peut évoluer rapidement en cas de stress hydrique.

Maladies foliaires

Vous retrouvez ici les **dates préconisées d'arrêt des traitements** fongicides.

Selon votre date de récolte prévue et le délai avant récolte des produits, **vous devez adapter votre protection fongicide**.

Veillez à tenir compte des Délais Avant Récolte (DAR) des produits fongicides. Plus d'informations sur le « pense betterave 2022 », page 19 sur le site de l'ITB. Cliquez [ici pour le consulter](#).

De plus, une protection fongicide à moins de 45 jours de la récolte est rarement valorisée.

Maladies observées	Date de récolte prévue	Variété peu sensible	Variété sensible à très sensible
Oïdium/ Rouille	Avant la mi-octobre	Mi-août	Fin août
	Après la mi-octobre	Fin août	
Cercosporiose/ Ramulariose	Avant la mi-octobre	Fin août	1 ^{ère} quinzaine de septembre
	Après la mi-octobre	1 ^{ère} quinzaine de septembre	

Avant tout traitement, déterminer le type de maladies afin d'optimiser la protection fongicide, en évitant tout risque de confusion avec les autres maladies foliaires (Cf. fiches de reconnaissance des bioagresseurs, disponibles sur le site internet de l'ITB).



Oïdium



Rouille



Cercosporiose



Ramulariose

Des seuils de déclenchement des interventions pour chaque maladie ont été établis par l'ITB pour minimiser les pertes de rendement et la dissémination des champignons. **Ces seuils sont différents si vous avez déclenché votre premier fongicide avant ou après le 15 août :**

Maladies	Régions	T1	T2	T3
Début de protection <u>avant</u> le 15 août				
Oïdium	Toutes régions	15 %	30 %	30 %
Rouille	Toutes régions	15 %	40 %	40 %
Ramulariose	Toutes régions	5 %	20 %	25 %
Cercosporiose	Centre Val de Loire	1 %	20 %	25 %
Début de protection <u>après</u> le 15 août				
Oïdium	Toutes régions	30 %	Pas de T2	Pas de T3
Rouille	Toutes régions	40%	Pas de T2	Pas de T3
Ramulariose	Toutes régions	20 %	25 %	Pas de T3
Cercosporiose	Centre Val de Loire	20 %	25 %	Pas de T3

CERCOSPORIOSE

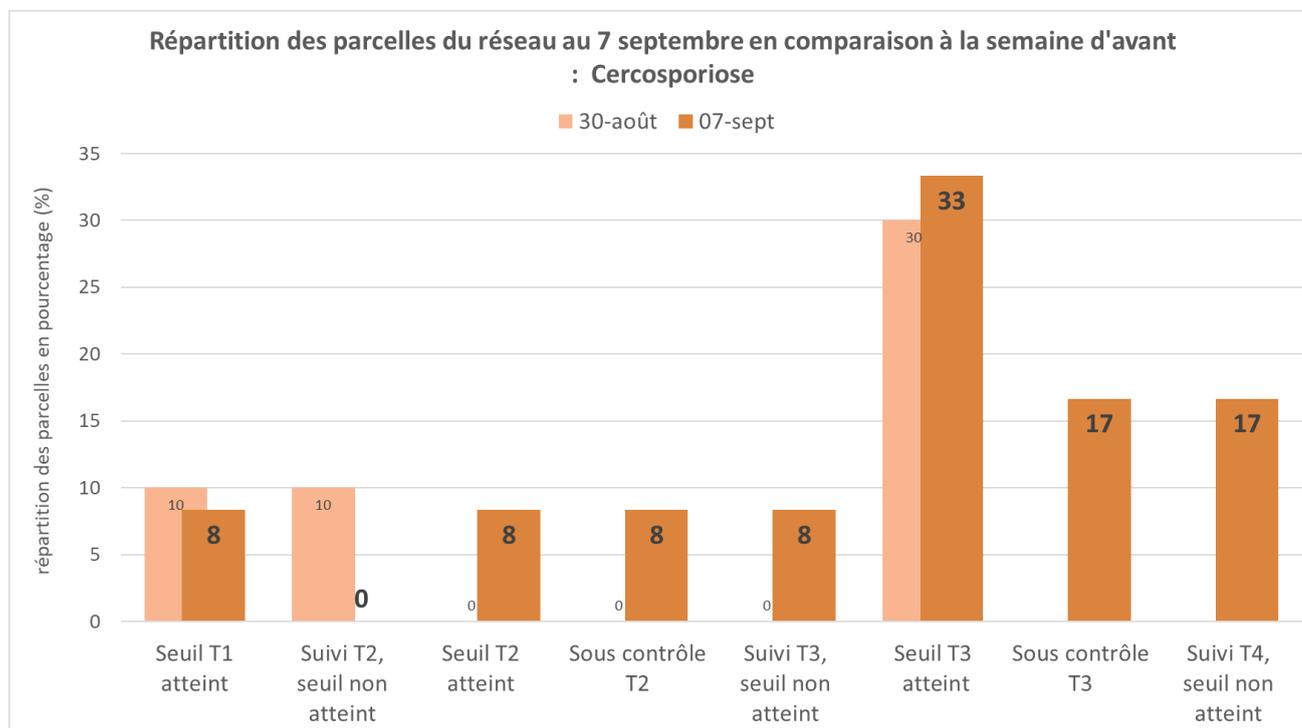
Contexte d'observations : parcelles conventionnelles

Cette semaine 13 parcelles ont été observées, dont voici la répartition :

- 1 parcelle atteint le seuil T1 (soit 8 % des parcelles)
- 1 parcelle atteint le seuil T2 (soit 8 % des parcelles)
- 1 parcelle est sous contrôle du T2 (soit 8 % des parcelles)
- 1 parcelle dont le T3 n'est pas atteint (soit 8 % des parcelles)
- 4 parcelles atteignent le seuil T3 (soit 33 % des parcelles)
- 2 parcelles sont sous contrôle du T3 (soit 17 % des parcelles)
- 2 parcelles dont le T4 n'est pas atteint (soit 17 % des parcelles)

Attention, une note de gravité ayant été demandée, les notes de fréquence ont pu augmenter ce qui peut faire tendre ce graphique à la hausse.

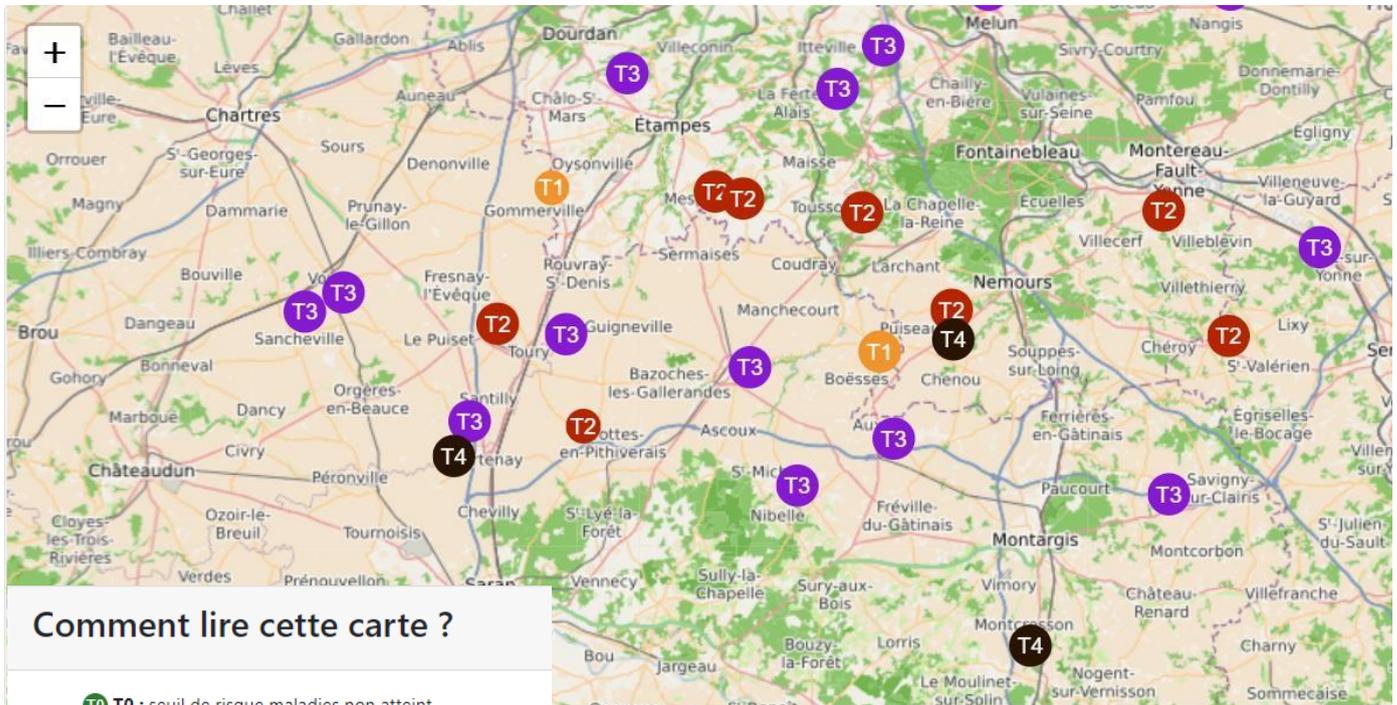
Selon la date d'arrachage prévue, les parcelles en « seuil T3 atteint » ne recevront pas de protection fongicide supplémentaire.



Prévisions

Avec les températures encore relativement chaudes et les risques de pluies, ces conditions météorologiques peuvent être favorables au développement de la cercosporiose.

Vous trouvez chaque semaine la carte de l'outil « Alerte maladies » sur le site de l'ITB : <http://maladies.itbfr.org>



ROUILLE

Contexte d'observations

Cette semaine la rouille a été signalée sur 6 parcelles, allant de 1 à 46 % des feuilles touchées par au moins une pustule.

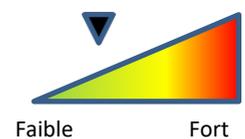
1 parcelle a atteint le seuil de déclenchement T3.

Seuil indicatif de risque

Le seuil est fixé à 15 % pour le T1 et 40 % pour les T2 et T3.

Prévisions

A surveiller, l'observation au champ est indispensable.



**ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT
AUX BSV DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

<http://bsv.centre.chambagri.fr/>